

## Les 5 questions clés sur la société de participation

### Comment sont définis les fonds propres pour une banque ?

La directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (dite CRD - Capital Requirements Directive), qui reprend l'accord de Bâle II, fixe un niveau minimum de fonds propres destinés à couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels des banques. Ce socle (tier one) est de 4%. Il est très largement respecté par les banques françaises (8%).

C'est le superviseur bancaire national, en France la Commission bancaire, qui définit pour chaque banque le niveau minimum des fonds propres qu'il estime nécessaire pour couvrir l'ensemble de ses risques. Le niveau des fonds propres doit avant tout s'apprécier en fonction de la qualité des risques.

Les banques françaises ont une activité largement diversifiée avec une part importante de crédits immobiliers à taux fixe pour l'achat de la résidence principale, contrairement à d'autres pays qui privilégient les prêts à taux variable non sécurisé ou des crédits fondés uniquement sur la valeur du bien, un système bien plus risqué, notamment dans les périodes de crise.

### Les grandes banques françaises avaient-elles donc besoin de fonds propres ?

L'objectif premier de ce dispositif n'est pas d'augmenter les fonds propres des banques françaises qui n'en ont pas besoin, comme l'a confirmé le Gouverneur de la Banque de France.

L'essentiel des titres subordonnés souscrits par l'Etat servira aux banques à mieux assurer le financement de l'économie. Cette action de l'Etat a pour objet de permettre aux banques d'accorder de nouveaux crédits à leurs clients alors que le marché n'est plus en mesure de fournir aux banques l'ensemble des financements dont elles ont besoin.

Chaque groupe a donc déterminé ses besoins en vue notamment de la croissance de ses encours de crédit :

Etablissement	Intentions d'émission (en milliards d'euros)
Banque Populaire	0,95
BNP Paribas	2,55
Caisse d'épargne	1,10
Crédit Agricole	3,00
Crédit Mutuel	1,20
Société Générale	1,70
<b>Total</b>	<b>10,50</b>

### Cette participation donne-t-elle des droits à l'Etat ?

Les titres souscrits par l'Etat sont des titres dits « de dette super-subordonnés », donc des titres de dette qui ne donnent à l'Etat aucun droit de vote dans l'entreprise. Par contre, l'Etat bénéficiera d'une rémunération majorée par rapport à des titres de dette ordinaire. Ce mécanisme est différent des dispositifs d'aide aux établissements en difficulté observés dans d'autres pays.

### Quel est l'impact pour les clients du coût de cette opération ?

Il est globalement neutre pour les clients par rapport à une situation de fonctionnement normal des marchés. Les émissions de titres qui seront souscrites par l'Etat viendront remplacer les émissions que les banques n'ont pas pu faire sur les marchés. Les intérêts versés à l'Etat se substitueront aux intérêts non versés au marché. Il n'y aura aucune surcharge à ce titre qui sera supportée par les clients.

### Est-ce que le crédit sera moins cher ?

Ce plan n'aura pas d'incidence sur le coût du crédit aux particuliers ou aux entreprises. En effet, les banques accèdent aux fonds propres complémentaires à des conditions semblables à celles du marché. Les mécanismes d'une saine concurrence entre banques ne seront donc pas affectés par le plan. Le coût du crédit continuera à refléter le coût des ressources ainsi que le profil de risque de l'emprunteur.

## Crise financière

### Comprendre le plan français et son impact pour les banques françaises et leurs clients

#### Le contexte

- Une crise financière inédite née d'une distribution de crédit excessive et non contrôlée aux Etats-Unis dans une économie financière désormais globalisée.
- Une action européenne concertée pour améliorer la liquidité des marchés et apporter des fonds propres aux banques, déclinée dans chaque pays en fonction de ses besoins spécifiques.
- Un plan français pour faciliter le financement de l'économie.

#### Les enjeux du financement de l'économie

Les banques françaises ne sont pas dans le cas de banques en difficulté ayant besoin de recapitalisation. Mais ce plan doit permettre de continuer à financer l'économie en apportant aux banques : d'une part l'argent, c'est à dire la liquidité, qu'elles ne trouvent plus sur le marché et dont elles ont besoin pour assurer leurs activités de financement, et d'autre part les fonds propres nécessaires à cet effet.

#### Un problème :

le fonctionnement encore anormal des marchés financiers.

#### Un besoin :

maintenir l'accès au crédit des ménages et des PME en augmentant le potentiel de financement des banques.

#### Deux moyens du plan français :

- Une société de financement pour lever des fonds sur les marchés et les prêter aux banques
- Une société de participation de l'Etat qui pourra souscrire des titres de dette subordonnés émis par les banques afin d'augmenter leur potentiel de financement.

#### Le résultat attendu

- Pour les banques  
Retrouver des conditions de financement normales de l'économie
- Pour leurs clients  
Développer une offre de crédit correspondant aux besoins exprimés des ménages, des PME et des collectivités locales ; une ambition de progression des encours de crédits au niveau de l'ensemble du secteur bancaire entre +3% et +4 % en 2009 par rapport à 2008.

## Le circuit de financement bancaire

### D'où vient l'argent prêté par les banques ?

La banque collecte l'argent de ses clients sur des comptes ou produits d'épargne. C'est une fonction très importante et très réglementée car cet argent sert ensuite à irriguer toute l'économie, sous forme de crédits à des emprunteurs ayant des profils très différents : particuliers, artisans, commerçants de proximité, PME ou grandes entreprises, collectivités locales, mais aussi d'autres banques et même l'Etat. Mais les dépôts et les crédits enregistrés par une banque ne s'équilibrent jamais parfaitement. Chaque jour des millions d'opérations font varier les soldes des comptes de dépôt en plus ou en moins. Et dans le même temps de nouveaux crédits sont accordés tandis que des remboursements interviennent sur ceux déjà mis en place.

Afin d'ajuster ses ressources à ses besoins, la banque doit faire des opérations de refinancement en empruntant elle-même :

- sur le marché monétaire si le besoin est à court terme,
- sur le marché financier en émettant des obligations ou d'autres titres équivalents si ses besoins sont à moyen ou long terme,
- ou à d'autres banques ou à la Banque Centrale Européenne.

Or, la crise a provoqué depuis 2007 une tension devenue à l'automne 2008 très forte pour le refinancement auprès des marchés ou entre banques. Marchés bloqués, perte de confiance, l'argent est alors devenu plus rare et plus cher. Il a donc fallu reconstituer très vite des mécanismes pour permettre aux banques de trouver les ressources financières nécessaires et ainsi de continuer leur activité de crédit.

### Quelles mesures concrètes ont été prises en France pour assurer le financement de l'économie ?

Les pouvoirs publics français ont pris plusieurs mesures dont notamment deux initiatives pour assurer le financement de l'économie via les banques :

#### Une société de financement

La Société française de financement de l'économie (SFFE) va pouvoir lever des fonds sur les marchés auprès des investisseurs institutionnels grâce à la garantie de l'Etat, pour les prêter aux banques. C'est un mécanisme qui se substitue au mauvais fonctionnement actuel des marchés pour permettre aux banques de mieux financer leurs clients. Cette société pourrait emprunter sur le marché jusqu'à 320 milliards d'euros d'ici fin 2009 avec la garantie de l'Etat.

#### Une société de participation de l'Etat

Avec la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE), l'Etat aura la possibilité de souscrire des titres subordonnés, intégrables dans les fonds propres de base des banques, selon la réglementation en vigueur.

### Quel impact pour le budget de l'Etat et le contribuable ?

Pour ce qui concerne les opérations de financement de la SFFE, l'Etat aura une rémunération correspondant à son engagement (taux d'intérêt + rémunération de sa garantie). Cet engagement sera sécurisé en obtenant des garanties apportées par les banques (sous forme de portefeuille de titres ou de prêts).

Pour ce qui est de l'apport en fonds propres, c'est un investissement de l'Etat qui se fait dans des conditions de marché permettant à l'Etat d'obtenir un retour sur investissement.

Pendant la crise, le crédit continue...

#### Encours des crédits à l'habitat

700 milliards d'euros à fin septembre 2008, soit un taux de croissance annuel de 10 %.

#### Encours des crédits aux entreprises

769 milliards d'euros à fin septembre 2008, soit un taux de croissance annuel de plus de 12 %.

#### Encours des crédits aux TPE/PME

469 milliards d'euros à fin août 2008, soit un taux de croissance annuel de 10 %.

Source : Banque de France

## Les 5 questions clés sur la société de financement

### D'où viennent les 320 milliards d'euros ?

La société de financement va faire des émissions de titres sur le marché auprès des investisseurs institutionnels avec la garantie de l'Etat. Ce sont donc les investisseurs institutionnels qui apportent de l'argent à cette société en achetant ces titres garantis par l'Etat français. Cela n'implique pas la mobilisation de fonds publics.

La société utilisera progressivement les fonds levés pour octroyer des prêts de 1 à 5 ans aux banques qui le souhaitent pour assurer à leur tour le financement normal des ménages et des entreprises.

Rappelons également que les montants mentionnés par le gouvernement sont des plafonds : c'est une ligne maximale potentielle offerte qui ne sera probablement pas entièrement mobilisée dans sa globalité.

### Quelles sont les banques au tour de table ?

Les sept principaux groupes bancaires exerçant en France disposant d'un réseau (Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, HSBC France, Société générale).

### Quel contrôle l'Etat a-t-il ?

L'Etat détient un tiers du capital de cette société et siège au conseil d'administration avec droit de veto. La Commission bancaire contrôle les conditions d'exercice de l'activité de prêteur de la société.

### Quel sera l'impact de cette mesure sur l'économie ?

Cette solution donne aux banques la liquidité

(l'argent) dont elles ont besoin et allonge la durée des ressources dont elles disposent. Ce dispositif complète ainsi le refinancement court terme assuré par la Banque Centrale Européenne.

Les conditions de liquidité à nouveau réunies permettront aux banques de faire pleinement et de manière responsable leur métier de financement de l'économie. Elles s'engagent alors à proposer une offre de crédit, notamment aux ménages et aux PME, qui réponde aux besoins exprimés. Leur ambition affichée est d'augmenter les encours de crédit de 3% à 4 %.

Il ne faut pas croire néanmoins que les marchés retrouveront leur équilibre instantanément. Cette action s'inscrit dans le moyen terme en donnant aux banques le temps nécessaire pour que les marchés financiers retrouvent un fonctionnement plus normal pour assurer les financements dont elles ont besoin. C'est en produisant ses effets sur le financement de l'économie que le plan pourra redonner un signal de confiance au marché.

Par ailleurs, la France, comme les autres pays développés, entre dans une période économique difficile. L'INSEE anticipe en effet une croissance économique négative de la France qui pourrait être de -0,1% au 3ème trimestre et -0,1% au 4ème trimestre.

### Avec ce mécanisme, le crédit sera-t-il plus cher pour les clients ?

Non, les mesures n'auront aucun impact sur le coût du crédit pour les clients. Les intérêts versés à l'Etat par les banques sont équivalents aux intérêts qu'elles versent quand elles peuvent emprunter sur le marché.





FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

*Crise financière*

## Comprendre le plan français et son impact pour les banques françaises et leurs clients

### Lexique

Lexique

#### **Bâle II**

L'accord dit de « Bâle II », adopté en juin 2004, redéfinit le ratio international de solvabilité des banques pour mieux faire correspondre leur niveau de fonds propres avec les risques réellement assumés par elles. Il permet ainsi une gestion des risques plus proche de la réalité économique. La directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (dite CRD - Capital Requirements Directive) s'appuie sur les recommandations issues de cet accord. Elle s'applique à toutes les banques européennes depuis janvier 2008.

#### **Commission Bancaire**

Il s'agit de l'autorité chargée de contrôler le respect par les banques des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables, et de sanctionner les manquements constatés. Elle examine, en outre, les conditions d'exploitation de ces établissements et veille à la qualité de leur situation financière ainsi qu'au respect des règles de bonne conduite de la profession bancaire. Elle est présidée par le Gouverneur de la Banque de France.

#### **Crédit**

Opération par laquelle une entreprise bancaire met à la disposition d'une personne une somme d'argent moyennant intérêts, pour une durée déterminée ou indéterminée. Le crédit peut être à court terme (deux ans maximum), à moyen terme (entre deux et sept ans) ou à long terme (durée supérieure à sept ans).

#### **Fonds propres**

Ensemble des ressources stables et permanentes d'une entreprise. Les fonds propres des banques sont un élément de calcul du ratio de solvabilité qu'elles doivent respecter.

#### **Investisseurs institutionnels**

Ils regroupent les caisses de retraite, les compagnies d'assurance et autres institutions disposant de capitaux importants qu'ils placent en grande partie en valeurs mobilières sur le marché financier.

>>>

## Liquidité

La liquidité est la capacité pour une banque de disposer à tout moment des fonds nécessaires pour couvrir ses engagements et d'assurer en permanence un équilibre entre ses flux entrants et sortants. Le risque de liquidité, c'est l'impossibilité pour la banque de disposer à un coût raisonnable des ressources nécessaires pour faire face à ses obligations de paiement. L'un des principaux facteurs à l'origine de la crise a été la défiance des marchés où les intervenants, ignorant les risques portés par les banques, ont cessé de se prêter entre eux.

## Marché monétaire interbancaire

Marché où les banques échangent entre elles des actifs financiers et empruntent ou prêtent à court terme. La Banque centrale européenne y intervient également pour apporter ou reprendre des liquidités afin d'équilibrer le bilan des banques commerciales en cas de crise de liquidités. Il concerne les placements et refinancements à très court terme. Les taux moyens pratiqués sur ce marché pour chaque durée (de 1 mois à 12 mois) sont publiés chaque jour : l'Euribor.

## Participation

La participation est la détention d'une fraction du capital d'une société. Elle détermine, selon le pourcentage du capital et la catégorie de titres détenus, un certain nombre de droits notamment en termes de participation aux bénéfices et de droits de vote.

## Refinancement

Les opérations principales de refinancement de la Banque centrale européenne, dont le taux est appelé taux Refi, sont destinées à fournir au système bancaire la liquidité dont il a besoin, et à signaler l'orientation générale de la politique monétaire. Elles ont une fréquence hebdomadaire et leur durée est de deux semaines. Le taux Refi était de 3,75% à mars 2007 et de 4,25% au mois d'août 2008. Il est passé à 3,75% en octobre 2008.

## Solvabilité

Elle reflète la capacité propre des banques à couvrir leurs risques ; elle est déterminée par le niveau de leurs fonds propres rapporté au montant des risques pris.

## Tier 1

Il s'agit des fonds propres de base des banques dans la réglementation bancaire. Ce socle est de 4 %. Il est très largement respecté par les banques françaises (8%)

## Titres super-subordonnés (TSS)

Les TSS sont des titres de dette admis dans les fonds propres. A ce titre, le régulateur bancaire impose certaines conditions (durée, rémunération, remboursement...). Compte tenu de ces caractéristiques, la rémunération des TSS est supérieure à celle d'une dette «normale».

